Date d'édition : 07/03/2023



Référentiel de Paye



202248

Indemnité compensatrice de la hausse de la CSG pour les agents éligibles en activité au 31 décembre 2017 (agent exclus à tort de l'indemnité 2206)

1. Identification

202248
IND. COMPENSATRICE CSG
2248
Indemnité compensatrice de la hausse de la CSG pour les agents éligibles en activité au 31 décembre 2017 (agent exclus à tort de l'indemnité 2206)
202248
DANS PISSARHO SE REFERER AU GUIDE DE REFERENCE (202248 INTER IND. SPECIF. COMPENSATION CSG v1 Guide 2021)
INTER - Interministériel
Indemnitaire
01/01/2018
01/01/2018

Documentation Pissarho

https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/202248_INTER_IND._COMPENSATRICE_CSG.pdf https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/Guide_Compensation_CSG.pdf https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/EL_22_mvt_22.XLSX

Commentaire	Guide de référence dans PissaRHo

2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Loi 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018		CPAX1723900L
Décret n° 2017-1889 du 30 décembre 2017 pris en application de l'article 113 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 et instituant une indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée dans la fonction publique		CPAF1726817D

3. Conditions d'attribution

3.1 Populations

3.1.1 Populations éligibles

N - Contractuel de droit public	
Titulaire ou magistrat	

Date d'édition : 07/03/2023

3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Néant

3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Néant

3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Néant

3.5 Autres conditions

Agents en congés de formation professionnelle

3.6 Conditions d'exclusion

Néant

4. Incompatibilités

Code BJ	Libellé BJ	Entité porteuse de l'incompatiblité	Incompatibilité	Type et N° texte	NOR
202206	IND. COMPENSATRICE CSG	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Loi 2017-1837	CPAX1723900L
202209	IND. COMPENSATRICE CSG	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Loi 2017-1837	CPAX1723900L

5. Modalités de liquidation

1 - IND.COMPENSATRICE C.S.G.

5.1 Expression métier

5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire	

5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
	Le montant de l'indemnité est réévalué proportionnellement au traitement.

5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire

6. PAY

6.1 Information PAY: NEANT

6.2 Description du mouvement

Date d'édition : 07/03/2023

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des presciptions en vigueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
2248	00	JJMMAA	1 ou 2				1
						l	
Indemnité compensatrice	A titre indicatif		1 Payer				Elément permanent
allouee aux agents publics et parapublics			2 Ne pas payer			précalculé en centime d'euros	'

6.3 Autres informations

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui